



Protocole de reprise des activités sportives à destination des clubs sportifs et du sport Indoor et Outdoor

Les 6 règles d'or à respecter impérativement

- Le maintien des règles d'hygiène élémentaires (lavage de main, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains...);
- L'option des activités en plein air doit être privilégiée. En cas d'impossibilité, il convient d'aérer les locaux ;
- Le maintien des précautions d'usage vis-à-vis des personnes des groupes à risques ;
- Le maintien des distances sociales sauf avec les personnes habitant sous le même toit, les enfants de moins de 12 ans entre eux, ou les personnes faisant partie de la même « bulle élargie ». Si ce n'est pas possible, le port du masque est obligatoire ;
- La bulle sociale passe à 5 personnes, toujours les mêmes, et ce, pour un foyer tout entier et non plus par personne. Les enfants de moins de 12 ans ne comptent pas dans ces 5 personnes. Ces 5 personnes sont des gens en plus du foyer avec qui des contacts rapprochés ont lieu, c'est-à-dire des contacts pendant lesquels les distances de sécurité ne sont pas toujours assurées ;
- Les rassemblements non-encadrés comme les réunions de famille ou entre amis seront limitées à un maximum de 10 personnes (enfant de moins de 12 ans non-compris) dans le respect des règles sanitaires pour les personnes ne faisant pas partie de la bulle sociale.

Taille des groupes et tracing

- Les groupes sportifs ne peuvent être composés de plus de 50 personnes ;
- Les vestiaires ne sont pas partagés entre différents groupes ;
- Les clubs sportifs tiennent à disposition un registre précis des présences des groupes sportifs, qu'il communique urgemment sur demande du centre sportif en cas de suivi du tracing, avec le nom, prénom, adresse et numéro de téléphone de contact des personnes durant 14 jours.

Arrivée des groupes

- Les sportives et sportifs se rendant dans les centres sportifs doivent **porter le masque** si les élèves ont **plus de 12 ans**, et ce dès l'entrée dans l'enceinte du parking de l'Andenne Arena ;
- Les sportives et sportifs désinfectent leurs mains au distributeur prévu à cet effet se trouvant à l'entrée du centre sportif ;
- Les sportives et sportifs évitent, autant que possible, de rester dans le hall d'entrée dans l'attente de parvenir à leur plateau sportif. Les responsables de clubs privilégient les déplacements groupés de personnes ;
- Dans la mesure du possible, la non-utilisation des vestiaires est recommandée.

Désinfection

- Le responsable du club échange un gage contre les accès au plateau sportif et le matériel de désinfection (seau, éponges, papier « essuie-tout », gel et désinfectant) ;
- Il assure avant l'entrée dans **les vestiaires**, la désinfection des points de contact suivants avec le matériel fourni :
 1. Les clinches de portes intérieures et extérieures et des wc des vestiaires utilisés,
 2. Des banquettes,
 3. Des pommeaux de douche s'ils sont utilisés.
- Il assure avant l'entrée dans **le plateau sportif**, la désinfection des points de contact suivants avec le matériel fourni :
 1. Les clinches de portes intérieures et extérieures de la salle sportive,
 2. Des points de contact,
 3. Du matériel sportif qu'il utilise.

!! Attention !!

Si le(s) responsable(s)/moniteur(s)/entraîneur(s) ne participe(-nt) pas activement à l'activité sportive,

le port du masque est obligatoire.

Cafétéria

- L'accès à la cafétéria est permis selon les règles en vigueur dans l'horeca. L'Andenne Arena, les complexes de Seilles et de Vezin étant des établissements « monopersonnels » au niveau de la cafétéria, les commandes sont réalisées au bar.